

Télémaque et Mentor


Le mentorat

**Organiser le transfert des compétences
au sein d'associations et d'entreprises**

Définition du mentorat

- Le **mentorat** (traduction française du terme mentoring) est une relation professionnelle d'accompagnement, de partage, de transfert de savoirs et d'entraide entre deux individus, le "**mentor**" et le "**mentoré**" ou "**mentee**".
- Son objectif : favoriser le **transfert d'expérience**, la circulation du savoir, la transmission des valeurs et de la culture au sein de l'organisation et renforcer le lien social.
- La force du binôme mentor-mentoré/mentee est de **réduire l'isolement** et de permettre une adaptation plus rapide à un environnement professionnel et social en constante mutation.

Caractéristiques de la relation mentorale

- Dans cette relation, **le mentor** est une personne **expérimentée**, disposée à partager son savoir (faire et être) et ses connaissances pour **aider un mentoré à développer ses compétences** personnelles et professionnelles.
 - De son côté, le **mentoré** est une personne en quête de soutien, de progression ou d'évolution, **motivée et volontaire** qui souhaite bénéficier des conseils d'un mentor. Cette relation, principalement gratuite, est un **partage** fondé sur le respect mutuel et l'écoute.
- 

Différences avec le coaching, le tutorat, le parrainage

- Le **coach** est un professionnel extérieur au métier du coaché, formé à des techniques d'accompagnement fondées sur la neutralité et orientées vers un objectif précis.
- Le **tuteur** intervient principalement dans le cadre de contrats d'apprentissage pour former son tuteur à un nouveau métier ou l'accompagner lors d'une prise de poste. A la différence du mentor, il doit évaluer son tuteur à la fin de sa mission.
- Le **parrain** est une personne d'expérience qui n'appartient pas nécessairement à la même organisation que son filleul et lui apporte un soutien dans ses démarches professionnelles.
- Le **mentor** intervient dans le cadre de programmes formalisés au sein d'entreprises et d'organisations. Il est choisi parmi les pairs du mentoré /mentee et est volontaire pour transmettre son expérience et son savoir-faire.

Comment fonctionne le mentorat ?

- Il s'inscrit dans un cadre prédéfini appelé **Programme de mentorat**, qui définit :
 - Les besoins et objectifs de l'entreprise ou de l'organisation
 - Les modalités de mise en relation des mentors/mentorés-mentees
 - La formation et la supervision des mentors
 - L'évaluation du dispositif
- Le programme doit être accompagné par un **coordinateur interne** et par un **ingénieur en mentorat** externe qui fournit le matériel documentaire et de communication (contrats, guide du mentorat, outils de matching, de formation et de suivi...).
- **Le mentor est formé** à la transmission, à la posture d'accompagnant et au fonctionnement pratique du dispositif, le **mentoré/mentee reçoit l'information nécessaire** à sa compréhension de la démarche
- Le programme est **supervisé par un professionnel**: Référent interne à l'Organisation ou ingénieur en mentorat

Quelques domaines d'application du mentorat

■ **Emploi**

- Orientation et réorientation professionnelle
- Intégration, prise de fonction
- Développement des compétences professionnelles et comportementales
- Promotion de la diversité
- Coopération intergénérationnelle
- Création d'entreprise
- Accompagnement à la retraite

■ **Secteur social**

- Insertion sociale
- Accompagnement du handicap
- Insertion et réinsertion des détenus

■ **Secteur éducatif**

- Orientation scolaire
- Accompagnement des jeunes
- Préparation d'un projet professionnel